

**Ministère de la Région de Bruxelles-  
Capitale**

**A.A.T.L. – D.U.**

**Monsieur Fr. TIMMERMANS**

**Fonctionnaire délégué**

C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/464330  
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.2334/s.535  
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

**Objet : BRUXELLES. Rue Victor Mabilie, 7.**  
**Implantation d'une nouvelle station GSM et d'une armoire technique sur le toit.**  
***(Dossier traité par Mme B. Annegarn)***

En réponse à votre lettre du 18 mars 2013, en référence, réceptionnée le 19 mars, nous vous communiquons l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 3 avril 2013.

La demande concerne un immeuble de logements qui jouxte l'immeuble classé situé à l'angle de la rue Victor Mabilie (n°9), angle rue Emile Delva (n°s 85-87).

La demande vise l'implantation d'une nouvelle station GSM et d'une armoire technique sur la toiture. Ces interventions dérogent aux prescriptions urbanistiques en vigueur (RRU et Règlement communal d'urbanisme).

La CRMS constate que les interventions projetées seront particulièrement visibles depuis l'espace public et ne contribueront pas à la mise en valeur de l'immeuble classé.

En l'occurrence, la DMS formulera en Commission de concertation les remarques et recommandations qu'appelle le projet, eu égard au contexte patrimonial et urbanistique environnant.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. VAN DESSEL  
Vice-Président

C.c.:

- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (+ par mail Mmes S. Valcke, M. Vanhaelen, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, M. H. Lelièvre).

- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme de la Ville de Bruxelles (par mail).